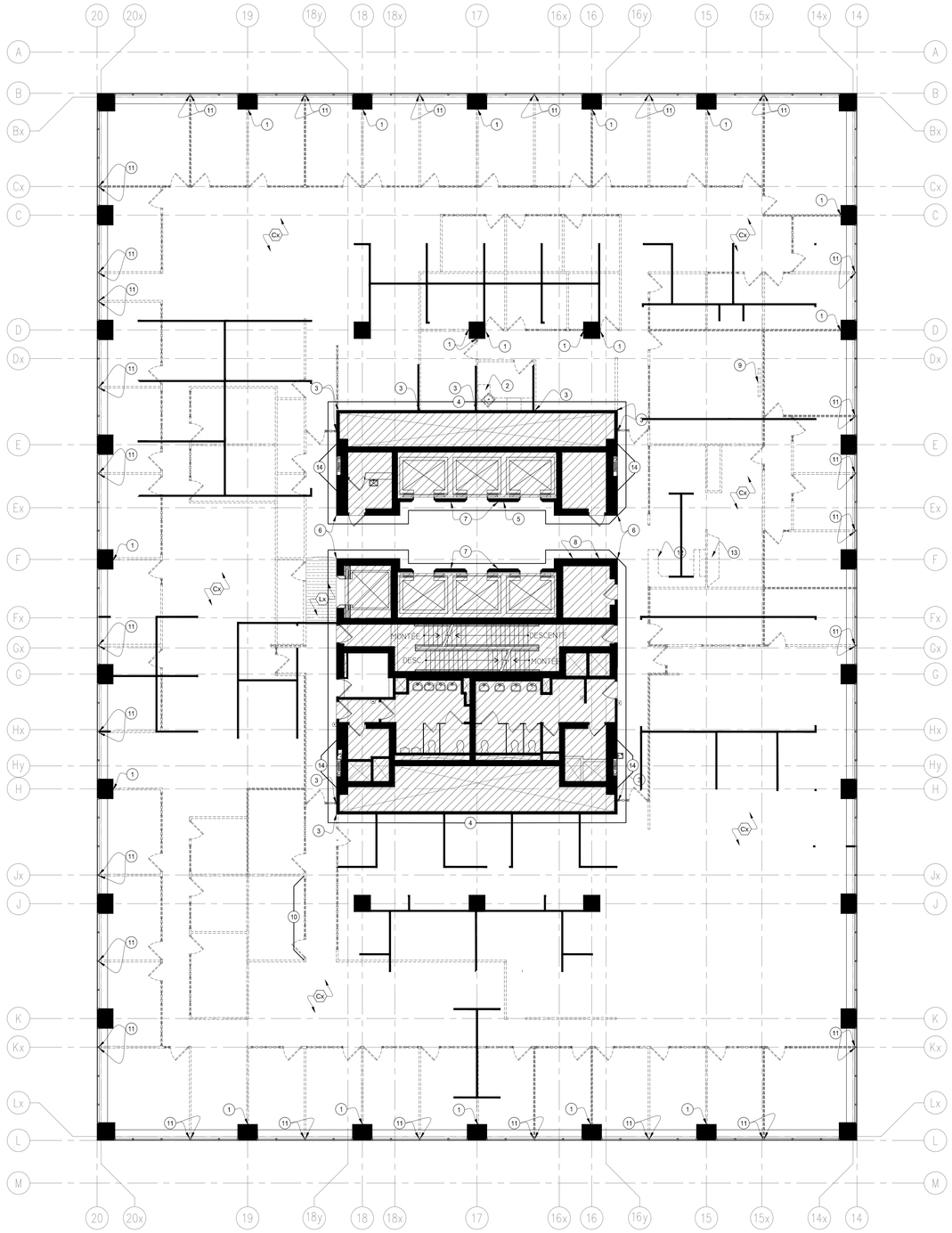

1 / 10 | 10 Plan des ouvrages de démolition, au 21ième étage

Échelle : 1:100

Légende - Ouvrages de démolition :

Enlever la sous-face intérieure de la cloison suspendue à barres en té et s'en débarrasser.

Enlever la sous-face intérieure de la cloison suspendue à barres en té et ce, y compris la barrière de plénum et (ou) la cloison d'une dalle à l'autre, puis se débarrasser du tout.

Enlever la porte, le bâti de porte, la quincaillerie et les pièces composantes connexes et existants et s'en débarrasser.

Enlever la porte, le bâti de porte, y compris la(les) fenêtre(s) latérale(s), la quincaillerie et les pièces composantes connexes et existants et s'en débarrasser.

Cx — Enlever le carrelage existant en tapis-moquette et les pièces composantes connexes et existantes et s'en débarrasser. L'Entrepreneur devra rapiécer, réparer et préparer le plancher en l'amenant à l'état prêt pour la réception du nouveau fini de plancher, selon les indications du Plan de finition des planchers des dessins ID24, 25, 26 et 27.

Lx — Enlever le revêtement existant de sol en marmoléum et les pièces composantes connexes et existantes et s'en débarrasser. L'Entrepreneur devra rapiécer, réparer et préparer le plancher en l'amenant à l'état prêt pour la réception du nouveau fini de plancher, selon les indications du Plan de finition des planchers des dessins ID24, 25, 26 et 27..

Notes du dessin - Ouvrages de démolition :

1. Réparer le gypse à l'emplacement des colonnes et ce, aux endroits à partir desquels des cloisons auront été enlevées et jusqu'au niveau 4.
2. Enlever les armoires inférieures d'ébénisterie et les pièces composantes connexes et existantes et se débarrasser du tout. Se reporter aux dessins de mécanique afin de retrouver les ouvrages connexes de démolition des installations de plomberie.
3. Rapiécer et réparer toutes les cloisons de noyaux et ce, jusqu'au niveau 4 et aux endroits à partir desquels il y aura eu des ouvrages de démolition.
4. L'Entrepreneur devra enlever le revêtement mural existant, vinylique et d'application sur place; par après, appliquer une couche de laitance et préparer le tout pour la réception de nouveaux finis muraux et ce, jusqu'au niveau 4.
5. Enlever soigneusement les enseignes existantes d'annuaires de foyers d'ascenseurs et les conserver et ce, à des fins de remontage.
6. Enlever les garde-coins en plastique et s'en débarrasser.
7. L'Entrepreneur devra enlever l'applique mural existant. Fournir et monter une nouvelle plaque de recouvrement.
8. Enlever les panneaux existants d'affichage et s'en débarrasser.
9. Enlever l'écran de projecteur existant et la quincaillerie connexe et existante et s'en débarrasser.
10. Plénum, à construire en se servant de deux (2) épaisseurs de gypse.
11. L'Entrepreneur devra soigneusement enlever le store existant à enroulement et de fixation à une cloison. Fournir et monter un nouveau crochet en forme de L et ce, à des fins de montage du store sur le meneau ou montant de la fenêtre.
12. Enlever le pupitre existant d'ébénisterie à la réception et s'en débarrasser.
13. Enlever l'armoire inférieure existante et s'en débarrasser.
14. Au cours des activités de démolition et de construction, l'Entrepreneur devra protéger contre tout dommage le poste existant d'eau potable en stratifié de plastique et le pourtour existant de l'armoire à boyau d'incendie.

Notes générales - Ouvrages de démolition :

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.

2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurremment avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.

3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafonds et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservés; en outre, il devra en être de même lorsqu'il s'agit de l'endommagement de locaux adjacents.

4. Se reporter aux dessins de mécanique et d'électricité afin de retrouver la portée des ouvrages de démolition.

5. À moins d'indications contraires, conserver toutes les cloisons existantes ainsi que les ensembles de portes et (ou) de fenêtres latérales, les finis de plancher et ainsi de suite.

6. À moins d'indications contraires, l'Entrepreneur devra enlever et remettre au Représentant du Ministère tous les articles qui ne seront pas utilisés comme faisant partie de la nouvelle construction.

7. L'Entrepreneur se devra d'enlever tous les finis de planchers signalés et toutes les plinthes indiquées et d'en débarrasser les lieux.

8. L'Entrepreneur se devra d'enlever tout le carrelage en tapis moquette.

9. Enlever tous les butoirs existants de portes et de montage au plancher et s'en débarrasser.

10. Depuis l'intérieur du plénum, l'Entrepreneur devra enlever tout le câblage non essentiel de communication et de transmission de données.

11. Conserver tous les convecteurs périphériques existants. Se reporter aux dessins de mécanique. Se reporter au plan des finitions murales des dessins ID26, 29, 30 et 31.

12. Couper, capuchonner et ignifuger les canalisations de plomberie à fleur des dalles en béton. Se reporter aux dessins de mécanique.

13. À l'emplacement des cloisons enlevées et dans l'ensemble des locaux aux endroits requis, l'Entrepreneur se devra d'enlever et (ou) de nettoyer toute la colle et (ou) tous les résidus de ruban à 2 façades collantes et ce, le long des meneaux ou des montants de fenêtres périphériques.

14. L'entrepreneur doit nettoyer les stores / les revêtements de fenêtre une fois la construction terminée et remplacer les stores / les revêtements de fenêtre endommagés qui correspond aux existants.

Publics Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Canada

LWG ARCHITECTURAL INTERIORS

211-2141 Thurston Drive
Ottawa ON K1G 6C9

T 613-739-3699
F 613-739-3965

info@LWG-ai.com LWG-ai.com

Ce dessin appartient à la personne chargée de la conception, qui se réserve tous les droits d'auteur par rapport à son utilisation. Il est interdit de reproduire le présent dessin sans le consentement antérieur de la personne chargée de sa conception et dans l'affirmative, les reproductions devront porter son nom. Ne pas utiliser le présent dessin à des fins de construction tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas signé par la personne chargée de sa conception. L'Entrepreneur se devra de vérifier les dimensions et les données annotées sur place et faire part à l'Ingénieur de toute contradiction. L'entrepreneur se devra de rapporter toute contradiction à la personne chargée de la conception. Ne pas se servir du présent dessin pour prélever des mesures à l'échelle.

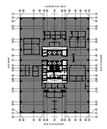

Plan clé

N

Le nord du projet

ARIDO Davis Gibbs Association of Registered Interior Designers of Ontario

I, the undersigned have reviewed and take responsibility for this design work on behalf of firm. I am qualified, and the firm is registered, in the appropriate category to do this work.

QUALIFICATION INFORMATION

David Gibbons — 25030
NAME — SIGNATURE — DATE — BCIN

REGISTRATION INFORMATION
Per subsection 3.2.4 of Division C of the Building Code

LWG Architectural Interiors Inc. — 42687
FIRM NAME — BCIN

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'Ingénieur de toute contradiction.

révisions	description	date
03	Document de soumission	2019-01-15
02	Doc. à 99%, à soumettre à l'examen du client	2018-03-09
01	Doc. à 66%, à soumettre à l'examen du client	2018-02-16

A / C — A detail no. / n° du détail; B location drawing no. / sur dessin n°; C drawing no. / dessin n°

A / B | C

project / projet

Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL

300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)

drawing / dessin

Plan des ouvrages de démolition, au 21ième étage

Échelle : Selon les annotations

Designed By	RB & MB	Conçu par
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Drawn By	MB	Dessiné par
Date	2018-03-09	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By	BW	Examiné par
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Approved By	BW	Approuvé par
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Tender		Soumission
Project Manager	Brent Cheff	Administrateur de projets
Project no.		N° du projet

R.088901.013 (17096)

Drawing no. / N° du dessin

ID10

PWGSC A0 (1189x841)